

Adresse de la commune d'Aurillac (Cantal) qui jure mourir avant d'être témoin du règne de la tyrannie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Aurillac (Cantal) qui jure mourir avant d'être témoin du règne de la tyrannie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 524;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0524_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

atrocités de ces scélérats ! Quelle sensibilité touchante pour les généreux et braves canonniers ! Ah, qu'ils reçoivent tous les expressions de notre reconnaissance !

C'est donc encore vous, dignes et fidèles représentants, qui avez eu l'énergie d'en punir les auteurs. Nous vous en félicitons, et, à l'exemple de nos frères de Paris, nous vous jurons respect et obéissance, et nous crierons toujours comme eux : vive la Convention nationale, vive la République, une et indivisible !

La société, ayant entendu et adopté ces réflexions faites par le lecteur des nouvelles, a arrêté que le tout seroit couché sur son registre, et qu'extrait seroit de suite adressé à la Convention nationale. Au registre sont les signatures.

Pour extrait :

BRUGOUX (*ex-présid.*), VAURS (*secrét.*), MILHAUD (*secrét.*), AYROLS (*secrét.*) [et un nom (*de secrétaire*) illisible].

b''

[*La comm. d'Aurillac à la Conv.; fait et arrêté en séance permanente du conseil g^{al} de la comm., 17 therm. II*] (1)

Aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale,

Encore des Catilina qui, sous le dehors des Décimus, prétendent rompre l'unité de la République pour river les fers du peuple et ressusciter la tyrannie !

Le masque des plus fourbes, des plus scélérats des hommes a été arraché. L'ypochrisie de leur popularité sanguinaire a été découverte, et leurs projets liberticides ont, comme ceux des Brissot, des Hébert, échoué contre le rocher de la montagne, la masse pure des représentants fidèles.

Citoyens représentants, que le glaive de la loi promène (*sic*) sur la tête de ceux qui, comme les scélérats Robespierre, Saint-Just et Couthon, veulent la mort politique du peuple, et le précipiter dans l'abyme de la servitude !

Nous avons juré la République, une et indivisible; nous la voulons au prix de nos vies; notre sang en cimentera les fondements, ou nous mourrons avant d'être les témoins du règne de la tyrannie.

GOURLAS (*maire*), LAPAIRA (*off. mun.*), EYSCHIN (*off. mun.*), BROUAT (*off. mun.*), ALIÈS (*off. mun.*), LABORIE (*secrét.-greffier*), BOUDRY (*off. mun.*), SACHÉ (*off. mun.*), CHAMAT (*agent nat.*), POULE JAMET fils (*off. mun.*), et 21 autres signatures.

c''

[*Les sans-culottes composant la sté popul. et régénérée de Charolles* (1), à la *Conv.; Charolles, 17 therm. II*] (2)

Citoyens représentants

Des monstres, vomis par le crime, vouloient élever un trône dans votre sein pour dominer la République et donner des fers aux Français : ils avoient donc oubliés que les Français savent exterminer les tyrans !

Dignes représentants, vous avez encore une fois sauvé la République. Vous avez, dans la mémorable journée du 9 thermidor, relevés l'esprit public, comprimé depuis longtemps par des factieux, des brigands et des conspirateurs.

Applaudir à votre énergie, vous engager à rester à votre poste, à prendre des mesures pour que les conquêtes de la Belgique ne soient pas funestes, vous inviter de porter votre attention sur les prisonniers de guerre et les déserteurs étrangers qui sont disséminés en grand nombre sur le territoire de la République, et vous offrir nos bras pour vous défendre et écraser les ennemis de la République : tels sont les vœux unanimes que vous présentent les sans-culottes de la société populaire de Charolles.

Les membres du c. de correspondance :

DARGAUD, CHAPPUIS, J. PERRIN.

d''

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Dizy* (3), à la *Conv.; Dizy, 20 therm. II*] (4)

A la nouvelle du supplice du nouveau Catilina, du scélérat Robespierre et de ses vils complices, notre commune a fait éclater la joie la plus entière. Les cris de *vive la République et mort aux tyrans* se sont fait entendre de toutes parts.

Quoi ! Des hommes parlant, depuis la révolution, de liberté, de probité, de vertu, d'humanité, vouloient asservir le peuple françois, conspiroient sa perte; toutes les mesures étoient prises, et quelques momens plus tard la liberté n'existoit plus pour nous. Mais votre énergie, augustes représentants, votre attitude fier et imposant a encore une fois sauvé la République. Un instant a suffi pour déjouer les projets liberticides du despotisme de ce moderne Cromwel, et l'écraser.

Courage, intrépides défenseurs des droits du peuple, de la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, courage ! Continuez votre carrière, restés fermes à votre poste, poursuivez le coupable partout où il se trouvera. Puisse la justice

(1) Saône-et-Loire.

(2) C 316, pl. 1266, p. 20. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^h); *Moniteur* (réimpr.) XXI, 479 (orthographié Charonne, ainsi que dans *J. Fr.*, n^o 687).

(3) Aisne.

(4) C 313, pl. 1249, p. 42. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^h).

(1) C 316, pl. 1266, p. 22; *Bⁿ*, 29 therm. (1^{er} suppl^h). Voir aussi, ci-dessous, n^o 68, l'adresse de la sté popul. de la comm. d'Aurillac.